

Division de l'élève
Dive1 Actions éducatives
Affaire suivie par :
Muriel PLASSE
Tél : 04 77 81 41 74
Mél. : ce.ia42-partenariats@ac-lyon.fr

Adresse :
11 rue des docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne Cedex 2

**Demande d'agrément d'intervenant
extérieur à l'éducation nationale**

pour les personnes n'ayant pas de carte professionnelle *

L'employeur (association, collectivité, auto-entrepreneur...) :
Adresse :
représentée par M. Mme..... Tél. : Mél. :
Dans le cadre de la convention (entre la structure et l'éducation nationale)
signée le :

Propose à l'agrément de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale afin qu'elle
puisse apporter son concours à l'enseignement, la personne ci-dessous désignée :

OU

La personne bénévole ci-dessous désignée :

Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Nom d'usage : Nom de naissance :	Prénom(s) : (veuillez renseigner tous les prénoms indiqués sur l'acte d'état civil)	Date de naissance : Commune, arrondissement, département et pays de naissance :	Diplôme, qualification, certification pour l'activité concernée : (joindre une copie du diplôme ou qualification)
Adresse : Téléphone. : Mél. :			
Domaine d'intervention (préciser l'activité physique et sportive concernée) :			
Ecole(s) ou commune(s) d'intervention :		Tél. :	

** Agents non titulaires, non enseignants (employés en contrat à durée indéterminée ou en contrat à durée déterminée) ou fonctionnaires dont les statuts particuliers ne prévoient pas l'encadrement d'une activité physique mais disposant d'une qualification pour l'activité concernée. Je suis informé que l'administration conduira des vérifications judiciaires concernant ma situation.*

A....., le.....
Signature du représentant de la structure sollicitant l'agrément
Nom Prénom

Décision du directeur académique

Agrément accordé pour la présente année scolaire.

Agrément refusé pour les motifs précités dans le décret 2017-766

Saint-Etienne, le

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de l'éducation nationale,

Thierry DICKELÉ

Attention : toute demande incomplète ne sera pas traitée